

SECRETARIAT POLITIQUE

p.B.58.2.24. - LH/HMR
 p.B.58.71.Moyen-Orient gén.
 p.B.58.2.Chypre

Berne, le 22 septembre 1989

NOTE DE DOSSIERVoyage SIPOLEX au Proche-Orient et à Chypre1. Introduction

La première volée de fonctionnaires du DMF et du DFAE qui ont achevé le cours de formation SIPOLEX (sicherheitspolitische Experten) auprès de l'IUHEI à Genève (année académique 1986/1987) s'est rendue en voyage d'étude du 29 août au 6 septembre 1989 au Proche-Orient et à Chypre. Ce voyage avait pour but de donner aux participants l'occasion de se familiariser avec les différentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région. Par ailleurs, la délégation, dirigée par le Brigadier W. Gantenbein, a saisi l'occasion de s'enquérir auprès de ses nombreux interlocuteurs (membres des administrations des différents pays visités et représentants de l'ONU) de leur appréciation à l'égard des contributions de la Suisse auxdites opérations ainsi qu'à l'égard d'un éventuel renforcement de celles-ci.

Au cours du voyage qui a amené la délégation en Syrie, en Egypte, en Israël et à Chypre (voir programme en annexe), deux forces et une organisation des Nations Unies ont été visitées: l'UNDOF (United Nations Disengagement Observer Force), l'UNFICYP (United Nations Peace-Keeping Force in Cyprus) et l'UNTSO (United Nations Truce Supervision Organization).

2. Les différentes opérations de maintien de la paix2.1. UNDOF

Instituée sur la base d'une résolution de 1974 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'UNDOF, dont la zone d'activité est située sur le Golan, a pour mission de maintenir le cessez-le-feu et veiller à son respect ainsi que de superviser les aires de séparation et de limitation (des troupes et de l'armement) convenues par la Syrie et Israël en 1974.

Actuellement, deux bataillons d'infanterie en provenance de pays neutres - l'un autrichien et l'autre finlandais - sont responsables des tâches opérationnelles, tandis que le soutien logistique est assuré par deux unités en provenance de pays membres d'alliances militaires, à savoir, le Canada et la Pologne.



- 2 -

Le recrutement des troupes pour les contingents autrichien (531 hommes) et finlandais (411 hommes) se fait sur une base volontaire. La durée d'engagement pour un soldat est en général de 8 mois, période qui peut cependant être prolongée. La répartition entre militaires professionnels et de réserve est, à titre d'exemple, pour le bataillon autrichien, de 25% et 75% respectivement. Le service auprès de l'UNDOF est comptabilisé comme jours de service en Finlande, ce qui n'est pas le cas en Autriche dans la mesure où il ne remplace pas les devoirs militaires ordinaires.

2.2. UNFICYP

Si l'UNFICYP est présente en Chypre depuis 1964, ce n'est que depuis 1974, année de l'invasion turque de l'île qui a suivi le coup d'Etat contre le Président Makarios, perpétré par des Chypriotes grecs et des Grecs favorables à "l'énosis", qu'elle a mis en place son dispositif actuel dans la zone qui sépare aujourd'hui les deux communautés chypriotes. Ainsi, l'UNFICYP a pour tâche principale de superviser les lignes de cessez-le-feu et de patrouiller la zone tampon entre ces lignes qui s'étend d'est en ouest sur 180 km. La largeur de cette zone varie entre 20 m à certains endroits de Nicosie et 7 km dans la région rurale. L'UNFICYP a donc pour mission première de préserver le statu quo militaire et de prévenir toute reprise des combats. Elle accomplit également des tâches dans le domaine humanitaire et économique en faveur de la population locale.

Les contingents de l'UNFICYP proviennent à l'heure actuelle du Danemark, de la Grande-Bretagne, du Canada et de l'Autriche. A cela s'ajoute une petite force de police civile (UNCIVPOL), composée de policiers australiens et suédois, qui intervient lors d'incident à caractère civil dans la zone tampon.

2.3. UNTSO

L'UNTSO a été la première opération de maintien de la paix des Nations Unies au Proche-Orient. Elle fut mise sur pied en 1948 lors de la guerre entre Israël et les pays arabes dans le but de superviser, dans un premier temps, la trêve en Palestine puis, les accords d'armistice conclus par Israël et ses voisins arabes. Le mandat de l'UNTSO est d'une durée indéterminée et, 41 ans après sa fondation, les observateurs militaires de cette organisation sont toujours présents dans les 5 pays de la région. En outre, les Nations Unies ont souvent recours à l'expérience et à la compétence des officiers de l'UNTSO lors du lancement de nouvelles opérations de maintien de la paix (Cambodge, Afrique australe, Iran/Iraq).

Le personnel de l'UNTSO est composé de militaires de 17 nationalités différentes. En date du 2 septembre 1989, l'effectif de cette organisation était de 294 hommes, c'est-à-dire, 4

- 3 -

unités en dessous du plafond autorisé de 298. 7 % des observateurs militaires rattachés à l'UNTSO ont le grade de lt. colonel, 53 % celui de major et 40 % celui de capitaine. 80 % de ces officiers proviennent de l'armée de terre, 10 % de l'aviation et 10 % de la marine. Enfin, 60 % des officiers sont venus au Proche-Orient avec leur famille.

Quel est le profil type de l'observateur militaire selon l'UNTSO ? Le candidat à cette fonction devrait être un officier expérimenté (au minimum 6 ans dans l'armée). L'UNTSO fait cependant preuve d'une grande flexibilité quant à l'interprétation de cette condition à l'égard des officiers de milice ou de réserve. De préférence, les officiers devraient avoir le grade de capitaine ou de major. En outre, ils doivent être capables de parler, écrire et lire l'anglais et doivent avoir de bonnes connaissances en matière d'identification d'avions et d'armes ainsi que de lecture de cartes. Ils doivent par ailleurs jouir d'une bonne condition physique et être en mesure de conduire un véhicule tout terrain. D'autres compétences sont souhaitables telles que l'entraînement au combat, le travail d'état-major, la connaissance du français, de l'arabe, ou de l'hébreu ainsi que de la région en général. L'UNTSO décourage enfin des contacts trop étroits des observateurs militaires avec la population locale.

La durée normale d'un engagement auprès de l'UNTSO est d'une année. Cette période peut être prolongée d'une deuxième année. En principe, l'observateur militaire sera envoyé pour des périodes égales dans un pays arabe et en Israël.

En règle générale, le **lieu d'affectation** de l'observateur militaire est de la compétence du chef de l'état-major et du chef des opérations de l'UNTSO. Ceux-ci prennent en considération, dans la mesure du possible, les vœux de l'observateur lui-même et de son pays d'envoi. L'UNTSO tient compte cependant de manière impérative des restrictions qui sont imposées à l'affectation des observateurs militaires en raison de leur nationalité. Ces restrictions sont en général de 3 types. Elles peuvent découler d'un accord entre les parties à un conflit (ex: aucun représentant d'un membre permanent du Conseil de Sécurité n'est autorisé sur les hauteurs du Golan), ou elles peuvent être invoquées par un Etat qui ne souhaite pas envoyer ses ressortissants dans une certaine région pour des motifs de sécurité (ex: les EUA, la France et l'Australie en ce qui concerne le Liban), ou encore, elles peuvent être le résultat de l'inexistence de relations diplomatiques entre deux Etats (ex: Israël-URSS). Si un Etat souhaite limiter les possibilités d'engagement de ses ressortissants, il doit en informer le quartier général de l'ONU à New York qui transmettra les instructions nécessaires à l'UNTSO. Cette dernière préfère cependant que toute restriction soit convenue sur la base d'un "gentlemen's agreement" plutôt que sur la base d'un document écrit.

3. Appréciation du rôle de l'ONU

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Proche-Orient et à Chypre, comme d'ailleurs dans d'autres régions du monde, ont pour objectif principal de promouvoir des conditions de paix propices à la recherche de solutions justes et durables d'un conflit. S'il convient de reconnaître que l'action des Nations Unies au Proche-Orient, du moins sur le Golan et à Chypre, a contribué à maintenir un certain calme le long des lignes de démarcation, on ne peut prétendre que la cause de la paix ait sensiblement progressé. Il n'en reste pas moins que le rôle que joue l'ONU - ne serait-ce que de par sa présence et son activité humanitaire - revêt une importance primordiale.

Notre délégation a été frappée par l'engagement, la tenue et le professionnalisme des soldats et des officiers de l'ONU. Les tâches que ceux-ci sont appelés à remplir peuvent parfois être fastidieuses et monotones mais tous les militaires avec lesquels nous avons pu nous entretenir semblaient être motivés et conscients de leurs responsabilités.

Les appréciations des représentants des autorités locales que nous avons rencontrés à l'égard de l'action de l'ONU en général étaient très positives à l'exception, dans une certaine mesure, du représentant du MAE israélien. Ce dernier, s'il s'est montré fort satisfait de l'UNDOF, s'est exprimé de manière très critique à l'égard de la présence de l'UNTSO qu'il a qualifié d'anachronique puisque le cessez-le-feu de 1948 n'existe plus. Israël "tolère" l'UNTSO, sans plus, et n'est guère plus enthousiaste quant à la présence onusienne au Sud-Liban. A son avis, les observateurs militaires de l'UNTSO dans le Sinaï sont totalement inutiles puisque la responsabilité de la surveillance de l'accord de Camp David repose sur les épaules de la MFO (Multilateral Force and Observers). Cet avis n'est évidemment pas partagé par les Egyptiens pour qui la présence des troupes de l'ONU dans le Sinaï, qui ne font en réalité que "show the flag", revêt une importance essentiellement politique. Grâce à la présence de ces observateurs militaires, l'Egypte bénéficie d'une police d'assurance supplémentaire ainsi que d'une ligne directe avec le Conseil de Sécurité.

4. Appréciation des contributions de la Suisse

Les contributions de la Suisse, quelles soient d'ordre financier ou matériel, sont vivement appréciées. Tous nos interlocuteurs, qu'il s'agisse de membres de l'ONU ou des représentants des autorités locales, ont été unanimes à ce propos. Cette satisfaction était particulièrement perceptible à l'égard de l'avion Balair-Fokker, sans doute parce qu'il s'agit-là de la contribution la plus visible et la plus utile pour les militaires de l'ONU qui peuvent se déplacer, aussi à titre privé et gratuitement, à l'aide de cet avion. La délégation ne peut qu'abonder dans ce sens et ce d'autant plus que le Fokker et son équipage représentent une excellente carte de visite de la Suisse dans cette région.

5. Renforcement des contributions et de la présence suisses

L'intention de la Suisse d'accroître ses contributions financières aux opérations de l'ONU et de mettre à la disposition de l'UNTSO un certain nombre d'observateurs militaires était en général connue et partout la bienvenue. L'interlocuteur syrien de la délégation a même tenu à préciser qu'un officier suisse délégué auprès de l'UNTSO serait en parfaite sécurité en Syrie.

Les militaires suisse semblent jouir d'une très bonne réputation et, aux dires des représentants de l'ONU, n'auraient aucune difficulté d'insertion dans le cadre de l'UNTSO. Ils ne devront cependant pas perdre de vue, de l'avis du soussigné, que leurs prestations seront comparées à celles de leurs collègues en provenance d'autres pays qui, fort souvent, sont des professionnels. Reste néanmoins le problème de la capacité de l'UNTSO à accueillir des officiers suisses étant donné que cette organisation est pratiquement au complet. Soit le plafond autorisé des observateurs de l'UNTSO devra être augmenté, soit certains pays devront réduire leur contingent. Une telle réduction ne pourrait se faire, pour des raisons évidentes, sur le dos des pays qui ont des petits contingents, mais plutôt sur celui des pays qui mettent à disposition un nombre élevé d'observateurs. Notons cependant que 4 places restent actuellement à repourvoir au sein de l'UNTSO (voir pt. 2.3 ci-dessus).

Quoi qu'il en soit, la Suisse a fait part à l'ONU de sa disponibilité à fournir des observateurs militaires. Il revient désormais au quartier général de cette organisation de décider de leur engagement.

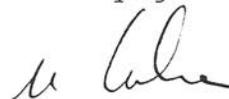
Le travail d'observateur militaire n'est sans doute pas toujours passionnant pour un officier qualifié. Il conviendrait de rendre nos candidats attentifs à cet état de fait. Cependant, un séjour d'une année dans cette région peut être une expérience des plus enrichissantes. La majorité des officiers avec lesquels nous avons pu nous entretenir sont favorables à la venue de leur famille dans leur lieu d'affectation. Cela implique certes des coûts supplémentaires pour l'Etat d'envoi mais représente également une contribution importante au bien-être psychologique de l'officier.

De l'avis enfin du commandant de l'UNDOF, l'ONU nécessite non pas tellement de nouveaux observateurs militaires mais d'unités spécialisées, disponibles à très brève échéance, dans les domaines des transmissions, du génie, des transports et de l'informatique. Une contribution de la Suisse dans ces domaines serait, selon lui, très précieuse pour l'ONU.

Dans la mesure où la Suisse devait envisager, à l'avenir, d'aller au-delà de l'envoi d'observateurs militaires sans toutefois vouloir ou pouvoir mettre sur pied une véritable unité de Casques bleus, le soussigné suggère que l'on étudie la possibilité d'un engagement de policiers suisses au sein de l'UNCIVPOL (voir pt. 2.2 ci-dessus).

6. Remerciements

Ce voyage n'aurait pas été possible sans un travail de préparation substantiel des collaborateurs de la Direction des organisations internationales, du DMF, de nos Ambassades à Damas, au Caire, à Tel Aviv, à Nicosie et de notre Mission à New York. Je tiens ici à les remercier tous de leur aimable collaboration. L'accueil chaleureux et la très grande disponibilité des membres des ambassades dans les pays que nous avons visités ainsi que du Consul général honoraire à Chypre, ont contribué de manière décisive au succès de ce voyage.



U. Lehner

Annexe: programme du voyage

Copies à: (avec annexe)

- JAC, KJP, MA, SRU, RUE, DY, GWB, HER, CD, AJ, GER, HC, REA, SBA, LH
- Monsieur le Brigadier W. Gantenbein, DMF
- Monsieur G. Buletti, Division des affaires concernant l'armée, DMF
- Monsieur J. Bartlome, Bureau de l'instruction stratégique, DMF
- Monsieur B. Roesli, Bureau de la politique de sécurité, DMF
- Monsieur T. Winkler, GRS, DMF
- Ambassade de Suisse en Syrie (à l'att. de Monsieur F. Kühni)
- Ambassade de Suisse en Egypte
(à l'att. de Messieurs A. von Graffenried et M. Aeschbacher)
- Ambassade de Suisse en Israël (à l'att. de Monsieur U. Ziswiler)
- Ambassade de Suisse à Chypre
(à l'att. de Monsieur l'Ambassadeur D. Sciolli)
- Mission suisse à New York (à l'att. de Monsieur U. Stemmler)

VOYAGE SIPOLEX AU PROCHE-ORIENT, du 29.8. au 6.9.1989PROGRAMME

mardi, 29.8.	20.00	Arrivée à Damas, vol AZ 744, transfert à l'Hôtel Sheraton
mercredi, 30.8.	10.30	Visite de courtoisie au gén. Tayara, Chef du bureau de liaison syrien avec l'UNDOF
	11.30	Briefing au quartier général UNDOF, suivi d'une visite des contingents autrichien et finlandais sur les hauteurs du Golan
	soir	Entretien avec le Force Commander UNDOF, le gén. Radauer
jeudi, 31.8.	08.00	Départ pour Le Caire avec l'avion Balair-Fokker de l'UNTSO
	11.30	Transfert à l'Hôtel Mövenpick / Heliopolis, suivi d'un briefing avec MM. von Graffenried et Aeschbacher
	14.00	Visite au bureau UNTSO, briefing par le commandant de l'UNTSO en Egypte, le lt col Clarke
	16.00	Tour de ville
	20.30	Dîner offert par M. von Graffenried, avec la participation d'officiers de l'UNTSO et de représentants du MAE égyptien
vendredi, 1.9.	08.00	Départ pour le Sinai (visite d'un poste d'observation de l'UNTSO) avec l'avion Balair-Fokker
	14.30	Arrivée à Jérusalem, transfert à l'Hôtel Hyatt
samedi, 2.9.	09.00	Briefing au quartier général de l'UNTSO par le Deputy Chief of Staff, col Duffy, et son état-major
	soir	Dîner offert par M. Ziswiler
dimanche, 3.9.		Sightseeing
lundi, 4.9.	10.00	Entretien au MAE israélien avec M. Moshe Melamed, directeur des O.I.
	14.00	Départ pour Larnaca avec l'avion Balair-Fokker
	17.00	Arrivée à Larnaca, transfert à Nicosie, Hôtel Philoxenia, suivi d'un briefing par M. Shukuroglou, Consul général hon.
mardi, 5.9.	10.30	Visite de courtoisie au ministre chypriote de la défense, M. Aloneftis
	11.30	Briefing au quartier général de l'UNFICYP par le Force Commander UNFICYP, le gén. Milner, et son état-major, suivi d'une visite des contingents britannique et canadien
mercredi, 6.9.	08.50	Transfert Nicosie - Larnaca
	10.50	Départ SR 359 pour Zürich